

Concours INTEGRATION d'attaché d'administration

Le vendredi 25 avril 2003 –(07 h 00 – 12 h 00)

Note de synthèse – OPTION : Economie (Durée 5 heures ; coefficient 5)

Salle de Commissions de l'Assemblée de la Polynésie française

S U J E T

Vous êtes Conseiller technique du Ministre du tourisme qui doit proposer un repositionnement de la stratégie de développement du tourisme en Polynésie française. Il vous est demandé de rédiger une note de synthèse à partir du dossier ci-joint. Votre travail doit mettre en relief les forces et faiblesses du secteur touristique et proposer des objectifs réalistes de développement ainsi que les conditions minimales de leur réalisation

Documents joints : 25 pages

- 1 – Poursuivre le programme de développement de la filière tourisme (p 91 à 98) : 8 pages
- 2 – Définir et mettre en place le programme du littoral (p 178 à 180) : 3 pages
- 3 – La prévention et la lutte contre les pollutions (p 174 à 177) : 4 pages
- 4 – La balance commerciale (p 107 à 109) : 3 pages
- 5 – La gestion de nos ressources naturelles (p 167 à 173) : 7 pages

La Mission d'Évaluation et de Prospective pense qu'il ne serait pas raisonnable aujourd'hui pour notre pays de faire ce choix sous réserve que nous puissions remplir les-dits critères.

2. Poursuivre le programme de développement de la filière tourisme

2.1. LE TOURISME EST LE PILIER DE LA POLITIQUE D'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE

La stratégie de développement du tourisme menée depuis plusieurs années commence à porter ses fruits. Avec 47 milliards de XPF de revenus en 1999, ce secteur est devenu le pilier de la politique d'autonomie économique.

Les exemples de Guam, de Hawaii et d'autres îles des Antilles comme les Bahamas et les Bermudes confirment que le tourisme est l'un des moyens pour une île très isolée de fournir à sa population un niveau de vie élevé tout en visant à l'autonomie économique.

Il n'y a pas d'autre choix, même si certaines îles complètent les recettes touristiques par d'autres activités comme celles de banques off shore voire de zones franches.

Le tourisme est une industrie de main d'œuvre, qui crée beaucoup d'emplois, après une formation professionnelle, pour des personnes disposant d'une faible qualification ; elle est adaptée aux populations des archipels. Ceci permet d'enrayer les flux migratoires vers les îles du Vent et le chômage urbain qui l'accompagne.

Le recensement de 1996, et les analyses de ces flux, montrent à l'évidence l'impact du tourisme sur le maintien et le retour des populations dans leurs îles d'origine (îles Sous-le-Vent).

Selon les prévisions du Conseil mondial des voyages et du tourisme (WTTC), au cours de la prochaine décennie, le tourisme mondial devrait :

- Doubler de volume, en termes nominaux ;
- Accroître sa production de plus de 50% ;
- Créer 125.000.000 emplois nouveaux directs ou indirects.

Sur le plan économique comme sur le plan social, le tourisme n'est donc pas une chance à saisir, c'est un impératif du développement de notre pays.

Si les transferts de l'Etat devaient disparaître un jour, le tourisme serait la seule alternative économique, et ce, quel qu'en soit "le prix à payer".

La controverse, si controverse il doit y avoir, porterait davantage sur la vitesse de montée en puissance du secteur du tourisme dans la progression de l'autonomie économique de la Polynésie. Certains pensent que ce secteur pourrait se développer beaucoup plus rapidement si les conditions de sa compétitivité étaient réunies.

La Polynésie compte moins d'un touriste par habitant en moyenne annuelle, alors que dans le même temps ce ratio est de 5,68 à Hawaii et 7,13 à Guam. Il ne serait pas déraisonnable de fixer un objectif de ratio plus important afin d'attirer 600 000 touristes par an d'ici 10 ans.

La croissance annuelle du nombre de touristes entre 1980 et 1996 a été de 4,5% en Polynésie française ; dans le même temps, elle était de 10,6% à Guam.

Guam et Hawaii sont deux îles qui ont réussi à passer d'une situation de forte dépendance envers les dépenses militaires américaines à une situation d'autonomie économique sans baisse de niveau de vie grâce au tourisme. De plus, les salaires et charges sont comparables à ce qu'ils sont en Polynésie.

Hawaii et Guam continuent de recevoir des transferts nets de l'Union par l'intermédiaire des

CHAPITRE 3 →
la composante
économique du
développement
durable

2. Poursuivre le
programme de
développement
de la filière tourisme

bases américaines implantées dans leurs îles. Guam est devenu aujourd'hui le premier pays insulaire du Pacifique (hors état de Hawaii) avec un revenu annuel de plus de 20.000 US\$ par habitant.

Est-il possible d'atteindre un tel objectif et, si oui, quand ?

Tableau 3.1 - Comparaison des ressources extérieures et du PIB par habitant (Hawaii, Polynésie, Guam)

Chiffres de 1999	Hawaii	Par habitant	Polynésie	Par habitant	Guam	Par habitant
Population	1 185 500	-	226 000	-	163 375	-
PIB (en milliards US \$)	36,05	30 409	3,72	16 460	3,3	20 664
PIB/habitant (en US \$)						
Nombre de touristes	6 848 500	5,77	210 800	0,93	1 160 325	7,13
dont touristes de croisières	45 916	-	11 197	-	4 808	-
Nombre de chambres	71 480	-	3 400	-	10 036	-
Durée moyenne de séjour	8,7	-	11,82	-	-	-
Transfert publics net (en milliards de US \$)	2,84	2 396	0,88	3 870	1	6 120
Exportations et services (en milliards de US \$)	5,88	4 960	0,32	840	0,07	460
Revenus du tourisme (en milliards de US \$)	11,51	9 709	0,47	1 689	1,5	9 180
Total ressources externes (en milliards de US \$)	20,23	17 065	1,58	6 400	2,57	15 300
PIB/ressources externes	1,78	-	2,35	-	1,28	-
Transferts publics nets (% du total)	14 %	-	55,8 %	-	38,9 %	-
Exportations (% du total)	29 %	-	20,2 %	-	0,03 %	-
Revenus du tourisme (% du total)	57 %	-	24,0 %	-	58,4 %	-

Sources : Guam - Guam Hotel and Restaurant Association (GHRA) & Guam visitors bureau / Polynésie - Service du tourisme (ISPF) / Hawaii - Department of Business Economic Development (DBEDT).

L'état du tourisme en Polynésie

Le tourisme en Polynésie a pris à partir de 1994 un nouvel élan avec l'application de la Loi Pons tout d'abord, puis de la délibération Flosse. Ces deux dispositifs, cumulés avec les incitations du code des investissements, ont permis la réalisation de nouveaux hôtels souvent en compensation d'unités vétustes, parfois fermées. Le Gouvernement a pu ainsi amplifier sa politique de développement du secteur, et notamment du réceptif d'hébergement qui peut être distingué selon les trois grandes catégories ci-après :

L'HOTELLERIE INTERNATIONALE

Elle se caractérise par des hôtels de grande ou de moyenne capacité, modernes, d'un grand confort, bien équipés et situés près de zones lagunaires à fort potentiel touristique. Leur classification internationale est majoritairement de niveau : "catégorie de luxe". Situés principalement dans les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent, ils possèdent pratiquement tous une série de bungalows "sur l'eau" ou "sur plage" dispersés sur plusieurs centaines de mètres.

L'HÔTELLERIE FAMILIALE ET L'HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT

Ils rassemblent un nombre important d'établissements hôteliers de petite capacité et de "pensions de famille". Composés essentiellement de bungalows ou d'unités pavillonnaires plus rustiques, ils se caractérisent par un tourisme de proximité, plus intégré à la vie locale. De nouvelles mesures d'aide ont, récemment, été adoptées pour la petite hôtellerie, rééquilibrant ainsi les incitations accordées à ce secteur, par rapport à la grande et à la moyenne hôtellerie internationale. Ce secteur se porte plutôt bien, et sa fréquentation touristique augmente régulièrement. Cette petite hôtellerie ne nécessite que très peu d'investissements publics complémentaires.

L'HÔTELLERIE FLOTTANTE

Elle est constituée par les navires de croisière basés en Polynésie française. Avec l'arrivée en Polynésie de deux paquebots de la société Renaissance Cruises en 1999, après celle du M/s Paul Gauguin en 1998, le tourisme de croisière a pris un nouvel essor. Ce tourisme, très en vogue dans le monde, offre de nouvelles perspectives en occupant un segment très porteur.

Le triptyque Loi Pons - Délibération Flosse - Code des Investissements a contribué au financement de tous les grands hôtels récents à hauteur d'environ 60% des coûts d'investissement. Toutefois, l'amélioration de la rentabilité de cette grande hôtellerie reste à réaliser, face à des charges importantes et des taux de remplissage parfois insuffisants.

Le manque de rentabilité de la grande hôtellerie

Il nous a paru intéressant de procéder à l'analyse du problème de rentabilité de ce secteur d'hébergement. En effet, cet élément est déterminant dans les motivations des promoteurs hôteliers à investir en Polynésie française.

Il nous semble donc urgent d'entreprendre les études détaillées nécessaires pour clarifier la situation. Voici les premières remarques que nous pouvons faire :

UNE DISPERSION GÉOGRAPHIQUE FACTEUR DE SURCOÛT

Les implantations hôtelières sont réparties principalement aux îles du Vent (Tahiti et Moorea) et aux îles Sous-le-Vent (Bora Bora, Huahine). Ainsi, à titre d'illustration, la destination phare qu'est Bora Bora nécessite une approche par transport aérien supplémentaire depuis l'aéroport international de Faa'a. Sur place, l'éclatement des flux entre l'aéroport et les différents sites hôteliers entraîne aussi des surcoûts. Structurellement, des surcoûts sont donc introduits par la dispersion géographique.

UN STYLE ARCHITECTURAL FACTEUR DE SURCOÛT

Le choix d'une hôtellerie pavillonnaire composée de bungalows sur l'eau, de bungalows sur plage, etc. oblige les plans masses des unités à une grande dispersion. C'est fort agréable bien entendu, mais c'est aussi fort coûteux, à la fois en investissement et en exploitation.

A titre d'exemple, une unité construite récemment à Bora Bora et à fort taux de remplissage n'arrive pas à réduire sa masse salariale en dessous de 32% de son chiffre d'affaires. Dans le même temps, les hôtels hawaïens ont une masse salariale qui représente 25% du chiffre d'affaires à taux de remplissage équivalent. Les niveaux de rémunération et de charges sociales sont sensiblement les mêmes en Polynésie, à Hawaï et à Guam.

Entretien des jardins, room service, entretien des toitures, etc. introduisent inéluctablement des charges supplémentaires en personnel et frais divers en Polynésie. Structurellement, des surcoûts d'exploitation sont donc introduits par le style architectural retenu.

DES COÛTS D'INVESTISSEMENT TRÈS ÉLEVÉS

Le cabinet américain HVS International vient de faire paraître une excellente et intéressante analyse de l'évolution des coûts globaux d'investissement par chambre (hotels development cost survey), des opérations hôtelières au cours des années 1996-97-98.

Cette société dispose d'une équipe de plus de 100 experts du secteur de l'industrie du tourisme qui ont enquêté ou réalisé des prestations dans le monde entier, pour plus de 8.000 hôtels dans les 50 États des États-Unis d'Amérique et 55 pays.

Les résultats de l'enquête font apparaître que les coûts de revient à l'unité d'une chambre dite "Luxury" sont généralement compris entre 104.000 et 230.000 US\$.

A titre de comparaison, le tableau ci-dessous montre le coût global d'investissement par chambre pour un échantillon d'hôtels nouveaux mis en service en 1998-99-2000 en Polynésie.

Tableau 3.2

	Tahiti	Bora Bora	Bora Bora	Bora Bora	Tahiti	Moorea
Nombre de chambres	150	100	60	55	200	108
Coût de revient moyen (par chambre en US \$)	354 000	442 000	345 450	227 000	258 430	357 450

Source : Polynésie - Service du tourisme

Un seul hôtel, bien que disposant de quelques unités en bungalows sur l'eau et sur plage se situe dans la fourchette. Tous les autres sont largement au-dessus avec une pointe à plus de 440.000 US\$ l'unité. Ces surcoûts sont notamment dus au fait que les sociétés hôtelières doivent prendre en charge certains coûts d'équipements publics.

En première approximation, on peut en conclure que la différence de coût entre un hôtel "compact" et un hôtel composé de bungalows est de 50%. Si ce dernier est implanté de surcroît sur un motu, le surcoût est de 75%.

Impact de la dispersion touristique en Polynésie française

LA DISPERSION : FACTEUR D'AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

La conséquence directe de la dispersion géographique des implantations hôtelières est l'augmentation des investissements publics et leur corollaire, les charges récurrentes (routes, ports, aéroports, eau, assainissement, énergie, etc.). L'assainissement public est un excellent exemple, la multiplication des sites entraîne la multiplication des réseaux, des stations d'épuration, etc. Ce choix sera donc extrêmement coûteux pour la collectivité, le jour où celle-ci le prendra en charge.

LA DISPERSION : FACTEUR DE DISSUASION POUR LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES.

Là encore, il est facile d'imaginer que la dispersion a un impact important sur certaines activités touristiques. La notion de zone de chalandise, notion incontournable dans l'appréciation des résultats futurs d'exploitation mériterait d'être mieux prise en compte. Cela se traduit une fois encore par des surcoûts qui pèsent lourdement dans les comptes d'exploitation et peuvent décourager les investisseurs potentiels.

La coordination institutionnelle

Nous avons plaidé dans les chapitres précédents pour une gestion par filière des secteurs économiques. Le secteur du tourisme est la parfaite illustration de la nécessité d'avoir recours à cette méthode dans l'avenir.

Le secteur du tourisme dispose de plusieurs unités institutionnelles : le service du tourisme, le service des Aménagements des Activités Touristiques (SAAT), le GIE Tahiti tourisme, le GIE Tahiti Manava.

La multiplication du nombre de ces unités complique la coordination des actions de développement.

L'exemple de Hawaii

A titre de comparaison, l'État de Hawaii dispose pour mener à bien sa politique touristique de deux organismes : Hawaii Tourism Authority, agence de l'État de Hawaii chargée du tourisme, créée en juillet 1998 par le Gouverneur Cayetano pour faire face à la stagnation des revenus du tourisme.



Sa mission : mettre en place le tourisme durable par une bonne gouvernance de la croissance de l'industrie du tourisme avec pour objectif le développement économique, le respect des valeurs culturelles, la préservation des ressources naturelles et les intérêts communs à la population de Hawaii

Dans le même temps, la HTA recevait la gestion du fonds spécial du Tourisme d'un montant annuel de 6 milliards de XFP alimenté par l'augmentation de la taxe touristique (6 → 7,2%). Le HTA directement rattaché au Département des affaires, du développement économique et du Tourisme (DBEDT en anglais) rend compte directement au Gouverneur Cayetano

Le conseil du HTA est composé de treize membres venant du secteur public ou du secteur privé.

Le Hawaii Visitors and Convention Bureau, créé en mai 1902, par des hommes d'affaires hawaiiens, a beaucoup changé depuis sa création, mais reste de financement privé. Le HVCB est désormais l'agence officielle de promotion mondiale du tourisme à Hawaii sous contrat avec le DBEDT.

Le cabinet Longwoods Int'l a conclu récemment que le budget de promotion du HVCB d'un montant de 800 millions de XPF avait généré au cours des deux dernières années 757.000 voyages à Hawaii d'un revenu de 110 milliards de XPF. Ce budget a servi à financer : la publicité, le marketing direct, les ventes directes, Internet, la recherche en marketing, la promotion, les relations publiques, les shows commerciaux, la formation des agences de voyage, les brochures. Les membres du HVCB sont issus de l'industrie touristique.

Le dernier organisme est sous la tutelle du DBEDT qui est un département de l'État de Hawaii.

On mesure, en comparant, toute la différence d'organisation entre nos deux systèmes.

La HTA est une "task force" mise en place pour faire face aux objectifs fixés par le gouverneur de l'État. HTA et DBEDT travaillent conjointement à la réussite du projet.

Le HVCB est une association sans but lucratif, regroupant des professionnels, chargée de la promotion touristique.

2.2. POUR RENFORCER LA RENTABILITÉ DE LA FILIÈRE TOURISME

Le Tourisme durable

Co-parrainée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Programme "l'Homme et la Biosphère" de l'UNESCO, les autorités espagnoles et des Îles Canaries, la Première Conférence mondiale du Tourisme durable (Lanzarote - Avril 98) a donné lieu à l'adoption de la Charte du tourisme durable :

"Reconnaissant que le tourisme, de par son caractère ambivalent, puisqu'il peut contribuer de manière positive au développement socio-économique et culturel, mais aussi à la détérioration de l'environnement et à la perte de l'identité locale, doit être abordé dans une perspective globale; (...) Conscients de la nécessité de créer un partenariat entre les principaux acteurs qui participent à cette activité, afin de forger l'espoir d'un tourisme plus durable demandent à la communauté internationale et en particulier, aux gouvernements, aux pouvoirs publics, aux décideurs et aux professionnels du monde du tourisme, aux associations et aux institutions publiques et privées dont les activités sont liées au tourisme et aux touristes eux-mêmes, d'adopter les 18 principes et objectifs de cette Déclaration"

Principes à retenir

Parmi ces principes, cinq nous paraissent devoir être particulièrement recommandés en Polynésie :

Principe n° 1 - Le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit

CHAPITRE 3 →
la composante
économique du
développement
durable

2. Poursuivre le
programme de
développement
de la filière tourisme

être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. (...)

Principe n° 3 - L'activité touristique doit prendre en compte les effets induits sur le patrimoine culturel, les activités et la dynamique traditionnelles de chaque population locale. La reconnaissance de ces facteurs locaux et le soutien de leur identité, de leur culture et de leurs intérêts doivent être des points de référence incontournables lors de la conception des stratégies touristiques (...)

Principe n° 5 - La préservation, la protection et la mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel et culturel offrent un cadre privilégié pour la coopération. Cette approche implique que tous les responsables relèvent ce véritable défi qu'est l'innovation culturelle, technologique et professionnelle, et concentrent leurs efforts pour créer et mettre en oeuvre des instruments de planification et de gestion intégrés. (...)

Principe n° 10 - Reconnaissant l'objectif de cohésion économique et sociale entre les peuples de la planète comme un des principes fondamentaux du développement durable, il est urgent que soient mises en place des mesures permettant un partage plus équitable des bénéfices et des charges engendrés par le tourisme. Cela implique un changement dans les modèles de consommation et l'introduction de méthodes de fixation de prix permettant l'intégration des coûts environnementaux. Les gouvernements et les organisations multilatérales devraient donner priorité et renforcer les aides directes ou indirectes destinées aux projets touristiques contribuant à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Dans ce contexte, il convient d'étudier l'application harmonieuse au niveau international d'instruments économiques, juridiques et fiscaux, afin de garantir l'utilisation durable des ressources dans les activités touristiques. (...)

Principe n° 16 - Le rôle et les effets sur l'environnement du transport lié au tourisme doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il convient dans ce sens de créer des instruments et de prendre des mesures afin de réduire la part des énergies et des ressources utilisées non renouvelables, et d'encourager les mesures visant à recycler et à réduire les déchets engendrés dans les installations touristiques."

Le programme Green Globe

Il semble intéressant, pour la Polynésie, de participer au programme mondial Green Globe.

Conçu par Maurice Strong, l'ancien secrétaire général du Sommet de la terre de Rio, et le World Travel and Tourism Council (WTTC), le programme Green Globe repose sur le centre de recherche environnementale (WTTERC) créé au début des années 1990, et sur les lignes directrices internationales dans le domaine de l'environnement.

Il s'agit d'un programme mondial de gestion de l'environnement et de sensibilisation à l'écologie destiné au secteur du voyage et du tourisme, et auquel toute entreprise désireuse d'améliorer ses pratiques écologiques peut participer, où qu'elle se trouve et quelles que soient sa taille et sa vocation.

Il n'y a pas de développement possible pour le secteur du voyage et du tourisme sans environnement sain, qui est la base même du produit qu'il offre.

Étant donné qu'un nombre croissant de consommateurs sont de plus en plus conscients de l'environnement, les pratiques écologiques vont, inévitablement, devenir un facteur important pour favoriser les décisions d'achats dans le secteur du voyage et du tourisme.

L'application de bonnes pratiques écologiques, et le souci des préoccupations sociales, relève aussi d'une gestion commerciale saine, et peut permettre de réaliser des économies appréciables.

L'objectif du programme est avant tout de donner aux entreprises de tourisme des moyens pratiques et bon marché pour :

- s'engager à améliorer leurs pratiques écologiques selon les lignes directrices établies à l'échelle mondiale;
- bénéficier d'une aide spécialisée en matière de techniques de gestion de l'environnement conformes aux meilleures pratiques internationales;
- prouver leur engagement en affichant le logo du programme et répondre aux exigences permettant de gagner des prix de mérite.

Donner un nouveau souffle

La mission suggère pour les années à venir de redonner un nouveau souffle au développement touristique et de prendre les mesures suivantes :

- disposer d'un outil statistique plus performant;
- déterminer les potentiels de capacité de charge par île pour tenir compte de l'impact du développement touristique sur les ressources naturelles et les populations ;
- achever rapidement le Plan Directeur du Tourisme en Polynésie française afin notamment de fixer définitivement les orientations en matière de développement touristique, et en offrir ainsi toute l'information nécessaire aux futurs investisseurs ;
- dans le cadre de ce plan, il sera nécessaire de se prononcer sur la limitation de l'implantation de la grande hôtellerie à deux ou trois îles (Bora Bora, Tahiti et Moorea).

Par ailleurs, il est indispensable de revoir l'impact du parti architectural sur les coûts d'exploitation afin d'en limiter les charges ;

- pour les autres îles ou atolls, nous recommandons la poursuite de la pratique d'un tourisme différent, plus authentique, moins coûteux en investissements publics, plus proche de la vie polynésienne traditionnelle et facteur de développement durable et d'intégration économique pour les populations des archipels. Un tourisme de proximité par exemple : pensions de famille, gîtes ou petites unités hôtelières ;

- la création de 3.000 chambres supplémentaires sur 10 ans en grande hôtellerie afin de stimuler l'offre auprès des agences de voyage internationales.

Concernant ces dernières, force est de constater que la promotion touristique de notre pays passe inévitablement par leur commissionnement. On peut s'en étonner et essayer de s'en débarrasser ; les règles du jeu sont claires et le résultat aussi, même si cela grève les comptes d'exploitation ;

- la complémentarité du tourisme de la grande hôtellerie et du tourisme de croisière ne nous paraît pas anormal. Le développement d'unités de croisière de petite taille paraît souhaitable et le développement de nouvelles escales nécessaire ;

- le maintien de la loi Pons ou d'un dispositif de défiscalisation équivalent et suffisamment incitatif pour permettre à notre industrie touristique d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés à l'horizon 2010;

- la sensibilisation de la population au tourisme doit être renforcée, car il n'y aura de véritable décollage de notre tourisme qu'avec l'adhésion de la population. La sensibilisation passe notamment par l'implication et l'information des populations locales.

D'après les observations et l'expérience acquises par l'Afometh (Association pour la formation aux métiers de l'hôtellerie et du Tourisme) sur le terrain depuis 5 ans, en œuvrant dans 30 îles de la Polynésie française, on peut affirmer qu'il n'y a pas d'attitude de rejet du tourisme. En outre, nous pouvons également affirmer que si les Polynésiens sont " prêts " à accepter le

CHAPITRE 3 →
La composante
économique du
développement
durable

2. Poursuivre le
programme de
développement
de la filière tourisme

tourisme, ils ne sont pas pourtant " préparés " à assumer et à répondre aux exigences de qualité de services et d'environnement souhaitées par la clientèle touristique. C'est pourquoi tous les efforts d'information et de formation de la population ne peuvent que renforcer la dynamique impulsée, par ailleurs, par la politique de développement du parc hôtelier. La réussite de ce travail de sensibilisation et de formation serait de nature à créer un levier significatif pour la re-dynamisation de notre tourisme :

- l'offre touristique doit également intégrer le transport aérien international et domestique. Le transport aérien international est un maillon essentiel du dispositif touristique. La mise en place d'une compagnie aérienne internationale polynésienne est une bonne chose car elle participe à une meilleure maîtrise du ciel polynésien. En outre, la compagnie aérienne locale doit s'intégrer dans les tendances en cours, de regroupement du transport aérien international (ex Star Alliance) ;

- quant au transport aérien domestique, l'apparition et le renforcement de sociétés locales tendent à satisfaire une demande qui ira en croissant ;

- le maintien des efforts dans la promotion est nécessaire, en insistant particulièrement sur une plus grande participation financière du secteur privé dans ce domaine. Toutefois, il ne semble pas possible d'établir une vision à long terme de la promotion de notre destination. La promotion est un domaine très mouvant. Il faut suivre continuellement les tendances internationales, car le milieu touristique bouge énormément et vite, d'autant que les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont déjà modifié en profondeur le mode de commercialisation.

- le développement du tourisme nécessite également une certaine convergence et cohérence avec les politiques d'éducation et de formation et la politique d'aménagement et de protection de notre patrimoine naturel et culturel.

Les préconisations de *la Mission d'Évaluation et de Prospective* pourraient se résumer par un seul but : améliorer le rapport qualité-prix de toute notre destination, en incluant non seulement les produits et prestations touristiques, mais également tous les autres services de la vie courante (commerce, OPT, banques,...), pour la promotion d'une réalité conforme à l'image de la destination.

- Enfin, il nous semble indispensable de procéder à la réorganisation institutionnelle des unités administratives du secteur du tourisme et surtout de renforcer la coordination générale du secteur.

Si ces mesures sont adoptées, il ne paraît pas impossible d'envisager l'augmentation de l'objectif touristique à 600.000 visiteurs pour un chiffre d'affaires supérieur à 80 milliards de XFP à l'horizon 2010. Nous tenons à signaler que les Seychelles, qui menaient jusqu'à présent une politique comparable à la nôtre viennent d'évoluer en fixant un objectif de 500.000 visiteurs : Mondialisation et marché obligent.

Cependant si les aspects économiques sont primordiaux, la politique de développement durable nécessitera l'examen et l'adoption d'une politique de tourisme durable, notamment en référence au Code Mondial d'éthique du tourisme.

3. Le développement durable des autres filières

3.1. LES FILIÈRES AGRICOLES

L'agriculture polynésienne : un développement en devenir

L'agriculture polynésienne a stagné, voire régressé, ces dernières années. Or, le décollage économique de ce secteur est nécessaire à l'équilibre social et à l'autonomie économique de la Polynésie française.

variabilité des sollicitations naturelles (sécheresses, inondations...) auxquelles il sera soumis. Quelques expériences récentes d'inondations et de fortes pluies ont montré, à l'évidence, que le retour à une situation d'équilibre d'un cours d'eau "agressé" par des aménagements importants pouvait être très difficile.

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande donc qu'une attention et une connaissance suffisantes de l'impact à long terme des aménagements soient imposées et qu'une action importante soit menée sur l'ensemble des rivières de Polynésie française afin de maintenir une diversité de paysages, respecter l'équilibre des grandes chaînes trophiques végétales ou animales, et produire un aménagement qui sera moins fragile et moins coûteux en investissement ou entretien ultérieurs.

L'objectif n'est pas de revenir à des rivières sauvages, mais à des milieux naturels où l'homme peut déployer ses activités sans porter d'atteintes irréversibles aux équilibres écologiques.

Il est également nécessaire de réhabiliter les cours d'eaux dégradés et de prendre les mesures indispensables à la prévention des risques tels que le classement en NDA ou NC des zones exposées aux risques d'inondation lors de l'établissement du PGA.

Comme pour l'ensemble des ressources naturelles, une information et une sensibilisation seront à intensifier sur le fonctionnement de l'écosystème de la rivière et les conséquences des actions d'extraction massive de granulats, ou de production agricole intensive. L'explication et la diffusion de la connaissance du fonctionnement des rivières peuvent aider à rapprocher les points de vue et résoudre les conflits entre tous les acteurs.

Il conviendra également dans le cadre de l'observatoire de l'environnement d'établir des indicateurs sur l'état de santé des rivières.

DÉFINIR ET METTRE EN PLACE LE PROGRAMME DE GESTION DU LITTORAL

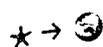
Le système littoral a la particularité d'être linéaire, étroit, fragile, voire fragilisé par les transformations effectuées par l'homme pour les besoins de ses activités, touristiques ou autres. Or, cet espace littoral, espace de rêve et de liberté, est l'interface entre la terre et la mer, ce qui pour la Polynésie et les Polynésiens est un élément foncier sur lequel repose une forte valeur culturelle et sociale (Cf. Chap. 1).

Le littoral recouvre trois parties : les espaces ayant une façade littorale, l'estran de sable, de galets ou de blocs coralliens, limite des eaux territoriales et la partie aval du système littoral qui est généralement limitée à l'isobathe de -20 m, limite inférieure de l'étage infra-littoral.

En Polynésie française, l'espace bordant la mer est de plus en plus confisqué par les constructions destinées aux résidents permanents et/ou temporaires, par les équipements commerciaux, scolaires, les infrastructures routières, de loisirs, les parkings et le ruban construit tend à devenir coalescent sur une bonne partie de la côte de TAHITI et dans l'archipel des Iles sous le Vent.

L'estran subit aussi des transformations. Certes, les côtes rocheuses demeurent en l'état, mais les côtes basses deviennent rarement naturelles. Des structures de défense des rivages ont été mises en place, épis simples ou en T, brise-lames qui modifient la largeur de la bande de sable ou de galets.

Ces constructions s'étant avérées insuffisantes, les plages font l'objet de rechargement en sable grossier ou en galets pour que les activités balnéaires puissent s'y dérouler normalement. L'estran a souvent été amputé par l'amont pour les besoins des infrastructures routières littorales et des constructions ont été nécessaires : mur de soutènement, perré, enrochement avec de gros



blocs. L'infra-littoral proche a fait l'objet de restructurations : aménagement de plate-forme aéroportuaire, portuaires, touristiques.

En définitive, notre espace littoral est de plus en plus artificialisé. La progression des constructions s'est effectuée au détriment des anciens espaces agricoles, des espaces forestiers, des espaces de loisirs ; cet espace naturel a été remplacé par des espaces littoraux à risque car empiétés sur la mer. L'espace littoral doit être maintenu en espace de liberté, de loisirs et de vie pour les populations, mais aussi pour un tourisme balnéaire ayant un poids économique majeur.

Il faut gérer la qualité des eaux de baignade, l'urbanisation et sa progression. Le danger est d'arriver à un point de non retour amenant à une "délittoralisation", les touristes se détournant de ces côtes jugées peu attractives car reproduisant l'entassement des grandes villes.

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande donc de renforcer la préservation du littoral et son accessibilité pour tous. Ainsi, comme il l'a déjà été proposé en 1995, par une mission du Conservatoire du littoral métropolitain, *la Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande la mise en œuvre d'un conservatoire du littoral.

Cette structure serait à rattacher à un organisme déjà en charge de la gestion ou de l'aménagement de l'espace littoral (pas obligatoirement le ministère de l'Environnement).

Ce type de structure est déjà largement utilisé dans le monde, on peut notamment citer le National Trust, organisme privé britannique et le Conservatoire du littoral métropolitain dont la réussite est largement imitée et exportée en Europe et autour du bassin méditerranéen. L'association Eurosite favorise aussi les échanges d'informations (techniques d'acquisition, gestion, accueil) des organismes de protection de la nature des Etats de l'Union Européenne et des pays de l'Europe de l'Est.

Ce conservatoire a une mission de politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. Pour cela, il doit acheter les espaces naturels littoraux. Ces acquisitions se font à l'amiable, par préemption ou, si cela est nécessaire, par expropriation au nom de l'intérêt général. Le consensus doit toutefois être privilégié. Les terrains acquis deviennent inaliénables, et ne peuvent plus être revendus par la suite.

Mais, bien au-delà d'une simple politique de maîtrise foncière, le Conservatoire est chargé de réhabiliter les sites acquis souvent très dégradés notamment grâce aux nouvelles technologies du "génie écologique", et de réaliser de discrets aménagements (sentier piétonnier, sites d'observation, information) pour les ouvrir au public.

La protection du littoral doit être facteur de développement économique. En effet, avec l'essor du tourisme "vert" et de l'écotourisme, la qualité de l'espace devient un facteur de développement. Ainsi, l'organisme pourrait soutenir différents types d'activités agricoles ou touristiques compatibles avec la protection des milieux naturels.

La gestion quotidienne des sites doit être confiée aux communes, à des organismes de protection de la nature, à des associations ou à des entreprises.

La difficulté peut paraître provenir du financement de ces actions.

Pour cela, cette structure pourrait obtenir des fonds de tous : du Gouvernement par l'octroi de crédits de fonctionnement et d'acquisitions foncières, de l'Etat par l'octroi de crédits d'acquisitions foncières, mais aussi par les moyens fiscaux existants comme les redevances d'aménagements touristiques, des communes par le biais des taxes de séjour, du secteur privé par l'habilitation à recevoir dons et legs, mais aussi par l'extension des bénéfices de la Loi FLOSSE aux investissements environnementaux et, plus simplement à la mise en place d'une politique dynamique

CHAPITRE 4 →
la composante
environnementale du
développement
durable

4. La prévention et
la lutte contre
les pollutions

de mécénat d'entreprises, de fondations ou de particuliers. De plus, comme nous l'avons déjà recommandé, une surveillance de l'environnement littoral est nécessaire, que ce soit pour des applications liées à la qualité de l'eau et à la lutte contre la diffusion de polluants ou celles liées à l'exploitation du littoral côtier et de la mer (urbanisme, pêche...).

Mettre en place un programme de gestion de l'eau et de sa protection

La qualité de l'eau dépend de sa qualité dans les milieux naturels. Il convient donc de bien protéger les ressources en eau potable autour des villes, de renforcer l'assainissement des eaux domestiques, de privilégier la prévention à la source dans l'industrie, au plan quantitatif par le recyclage, et au plan qualitatif par des procédés propres, de préserver les sources et les nappes phréatiques au même titre que les grandes installations (forages ou barrages), de ne pas exploiter les nappes au-delà des seuils de renouvellement de la ressource, et d'équilibrer les financements d'investissements et ceux qui permettent l'entretien des réseaux et des systèmes hydrauliques.

Le domaine de l'eau est caractérisé par une très grande diversité :

- diversité des usages de l'eau, consacrée à l'agriculture elle est à la base de l'alimentation humaine, elle contribue à de nombreuses activités économiques et industrielles et elle est un maillon essentiel aux équilibres biologiques et écologiques ;
- diversité des acteurs publics, semi-publics et privés, à différentes échelles ;
- diversité des métiers ;
- diversité des conditions géographiques, même si les moyens de télécommunications modernes ouvrent de nouvelles perspectives.

Afin d'optimiser la gestion du cycle de l'eau, nous tenons, en préalable, à citer quelques principes généraux d'équité, d'efficacité économique, de préservation des équilibres écologiques, de participation et de transparence. Élaborés par l'Office International de l'Eau, ils sont aujourd'hui communément admis pour le développement durable. Cinq principes plus opérationnels doivent être tout particulièrement mis en oeuvre dans le domaine de l'eau :

LA PRISE EN COMPTE DU LONG TERME ET LE SOIN APPORTÉ À ÉVITER LES CHOIX IRRÉVERSIBLES

Un certain nombre de problèmes actuels liés à l'eau sont les conséquences de choix faits il y a plusieurs années qui ne prenaient pas en compte les limites qualitatives et quantitatives de la ressource : l'abaissement irréversible du niveau des nappes phréatiques, le phénomène de salinisation.

Nous devons donc à la fois réparer aujourd'hui les conséquences de choix anciens non durables, souvent à un prix qui dépasse les gains initialement attendus, et éviter de causer aujourd'hui des dégâts que les générations futures auraient à gérer.

La gestion des équipements nécessite des investissements, dont les temps de retour dépassent les délais communément admis pour d'autres investissements publics et, a fortiori, les règles du marché. Il est nécessaire d'assurer le financement du fonctionnement, de manière à pérenniser les infrastructures.

L'EXPLOITATION DE L'EAU RENOUELABLE

L'eau s'insère dans un cycle complexe qui met en jeu de nombreux facteurs physiques, chimiques, biologiques et écologiques. Tous ces facteurs doivent être pris en compte, ou préservés en tant que tels, car ils conditionnent la ressource, tant en quantité qu'en qualité.

4. La prévention et la lutte contre les pollutions

La Polynésie est très attachée à la protection de son environnement contre la pollution car, outre les raisons qui sont communes à tous les autres pays, ses deux principales industries, le tourisme et les ressources marines (perliculture et pêche), dépendent de la non pollution de son environnement.

Les pollutions sont de natures très diverses et concernent l'ensemble des éléments terre, eau, air, sonore ou visuel. Or, il est constaté partout que la lutte contre ces pollutions et la remise en état de l'environnement entraînent un coût exorbitant pour la collectivité.

Ainsi, si l'on prévient le rejet de polluants et la production de déchets, plutôt que de chercher à s'attaquer aux conséquences après coup, on peut contribuer de façon significative à la protection de l'environnement.

Pour prévenir la pollution, il faut recourir à des procédés, à des méthodes, à des matériaux ou à des sources d'énergie qui ne contribuent pas, ou si peu, à la production de polluants et de déchets, et qui réduisent, de façon générale, les risques pour la santé humaine ou pour l'environnement.

En Polynésie, si l'on doit prévenir et combattre l'ensemble des pollutions, certaines doivent toutefois l'être en priorité. Le traitement des déchets, déjà entamé par le Gouvernement constitue une priorité ainsi que la gestion et la protection de l'eau, ressource vitale.

En dehors de ces priorités auxquelles les moyens idoines devront être consacrés, il convient également de se charger de la prévention et de la lutte contre les pollutions sonores, visuelles et atmosphériques. Ces dernières devront susciter des actions de plus en plus importantes.

4.1. LES DÉCHETS

Poursuivre le programme de traitement des déchets

Les particularités sociales, économiques et écologiques laissent peu d'options en matière de gestion rationnelle des déchets. Le traitement des déchets est un problème écologique beaucoup plus grave que pour un grand nombre d'autres pays. Il concerne non seulement l'évacuation des détritiques, mais également les déchets dangereux ou toxiques.

Il faut adopter un système intégré de gestion des déchets, axé sur leur réduction maximale, leur réutilisation, leur recyclage, sur une gestion qui prenne en compte les questions liées à la santé et à l'écologie. Un tel système devrait se fonder sur des plans qui définissent des cadres juridiques, des arrangements institutionnels, des stratégies financières, des systèmes techniques ainsi que les rôles du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile dans son ensemble.

Il est urgent de garantir un fonctionnement efficace des stations d'épuration des eaux usées déjà en place avant de lancer de nouveaux projets. Les plans de gestion devraient théoriquement porter sur les conditions d'exploitation, les directives et les normes appropriées, y compris le renforcement des capacités, et une surveillance régulière. Le programme de gestion des déchets doit également faire l'objet d'évaluations.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

Il est également nécessaire d'encourager la réduction des déchets à leur source ainsi que du volume total de déchets devant être évacués. Cette réduction devrait inclure l'utilisation de technologies propres, la réutilisation et le recyclage. Une campagne de sensibilisation du public axée sur la réduction des déchets aux niveaux des ménages et de la communauté est également fondamentale.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le traitement des déchets a déjà débuté. Les choix opérés et les actions menées par le Gouvernement dans ce domaine doivent être poursuivis. La plupart des activités lancées depuis l'adoption des Programmes de gestion des déchets sont en phase de mise en œuvre malgré une prise de conscience encore insuffisante, tant du secteur public que du secteur privé, de la nécessité d'une gestion durable des déchets.

LA MODIFICATION DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Celle-ci passe également par une modification des modes de production et de consommation tendant à favoriser le recyclage des déchets. Le secteur privé participe de plus en plus au recyclage des matières biodégradables et non biodégradables, toutefois ces actions doivent être favorisées. Des mesures d'incitations financières telles que des systèmes de consignation pour limiter la prolifération de certains déchets comme les bouteilles en verre viennent d'être récemment instaurés à TAHITI. Ils doivent être développés.

L'IMPLICATION D'ORGANISMES RÉGIONAUX ET D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En outre, des programmes de réduction maximale du volume des déchets et de lutte contre la pollution devraient être mis au point et exécutés par l'intermédiaire d'organismes régionaux tels que le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud ou les associations de protection de l'environnement dont le rôle ne doit pas se cantonner aux seules manifestations d'opposition.

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE RÉCEPTION DES DÉCHETS

Par ailleurs, le développement du tourisme de croisière et l'accroissement du trafic maritime rendent nécessaires l'élaboration de critères relatifs aux installations portuaires de réception des déchets et l'identification des options possibles en la matière.

LE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX

Des installations de stockage des déchets dangereux sont nécessaires tout comme le partenariat entre les secteurs privé et public pour organiser les solutions appropriées pour l'élimination finale de ces déchets.

Intégrer la problématique de l'eau dans l'ensemble des activités humaines

Le management de la demande passe par une intégration de la problématique de l'eau dans l'ensemble des activités humaines. La lenteur des évolutions des modes de production et de consommation impose l'anticipation et la prise en compte du long terme. Ces principes nécessitent d'être mis en œuvre par des processus de décision transparents, permettant la participation du plus grand nombre d'acteurs concernés.

Ainsi, en dehors des actions de développement du volume d'eau douce consommable par l'accroissement de recherches en eau, le forage ou la création de retenues d'eau et la généralisation du traitement de potabilité, les opérations majeures à mener en matière de gestion de l'eau polynésienne sont, par ordre de priorité : l'assainissement, la potabilité, la réhabilitation des rivières et la gestion du littoral.

Ces chantiers sont des opérations longues, très coûteuses, dont le report de mise en place accroît fortement la complexité des situations. *La Mission d'Évaluation et de Prospective* souhaite que les actions prioritaires soient menées dans un délai de 10 ans pour éviter un accroissement de leur coût et prévenir d'importantes actions de santé publique subséquentes.

CHAPITRE 4 →
la composante
environnementale du
développement
durable

4. La prévention et
la lutte contre
les pollutions

4.2. L'EAU

GÉNÉRALISER LA POTABILITÉ DE L'ALIMENTATION EN EAU

La Polynésie française est équipée d'un très bon réseau d'alimentation en eau ; ce dernier est par ailleurs régulièrement développé et amélioré, notamment dans les îles. En revanche, il est navrant de constater que la potabilité de cette alimentation d'eau n'est pas assurée.

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande donc, dans le cadre des schémas directeurs préalablement établis de développer les mesures et installations de traitement de l'eau en préalable à sa distribution.

L'importance de ce traitement et donc son coût est lié aux risques de la contamination des eaux de surface et souterraines du fait d'un assainissement insuffisant et de l'existence de décharges non contrôlées.

Poursuivre et accélérer le programme de mise en place des réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées.

Installer des systèmes d'assainissement est une tâche difficile et coûteuse, mais pas impossible, dès lors qu'existe la volonté politique et que les conséquences de l'inaction sont bien comprises.

Le déversement d'effluents domestiques et industriels partiellement traités, voire non traités, dans la mer est une pratique courante. Lorsque les déchets biologiques étaient prédominants, ils ne posaient pas trop de problèmes, du moment que les orifices de rejet étaient bien conçus et entretenus, quoique l'évacuation non surveillée dans des eaux proches des côtes s'écoulant mal vers la haute mer ait dégradé la qualité des eaux côtières, en particulier près des grands établissements humains.

Toutefois, à mesure que les polluants chimiques et organiques deviennent plus envahissants, l'impact sur l'environnement marin devient évident et l'accumulation à long terme dans les écosystèmes marins menace la diversité biologique et la santé publique (eaux de baignade), le secteur primaire et l'activité touristique.

L'assainissement et le traitement des eaux usées constituent la seconde étape de la gestion de l'eau. En effet, les principaux problèmes sont :

- la pollution d'origine tellurique des eaux souterraines, des eaux de surface et des mers de différentes sources (eaux usées d'origine ménagère, effluents industriels, ruissellements des terres agricoles), présente des dangers pour la santé de l'homme et peut avoir des effets nocifs sur les habitats tels que les récifs coralliens et sur les endroits de prédilection des touristes, notamment les plages. Les épidémies et les dommages causés à la faune marine dégradent notre image de marque et peuvent avoir des effets dévastateurs sur l'économie ;
- les installations de traitement des eaux usées sont quasi-inexistantes : les effluents sont souvent rejetés directement dans le milieu naturel ;
- des réglementations inefficaces en raison de l'insuffisance de moyens institutionnels et de ressources humaines pour les appliquer.

Le premier programme d'assainissement à avoir été mis en place est celui de l'île de Bora Bora. Son fonctionnement et l'obtention récente du " pavillon bleu " prouvent l'intérêt de ces actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau du lagon.

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande l'accélération du programme de mise en place des réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées dans l'ensemble des zones urbaines de Polynésie française, mais également des autres espaces selon des schémas directeurs préalablement définis.

Pour la mise en place de ces réseaux et des traitements associés, les énormes progrès accomplis de par le monde et les évolutions technologiques majeures, notamment en métropole et au Canada permettront de bénéficier de procédés moins coûteux et plus efficaces. Il faut donc se doter de facilités d'échange de renseignements, afin de donner aux décideurs et aux professionnels du secteur une bonne connaissance des disponibilités et avantages des techniques peu coûteuses.

Enfin, l'ensemble de ces réseaux est fortement créateur d'emplois et d'activités en matière d'entretien et d'exploitation.

METTRE EN PLACE LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES RIVIÈRES

Les rivières polynésiennes constituent traditionnellement un espace de loisir et de détente. Malheureusement, avec le développement économique et l'urbanisation anarchique, de nombreuses berges ou des lits asséchés ont été et sont toujours modifiés, aménagés, ou "nettoyés" pour des intérêts économiques de court terme.

Ces considérations portent sur le jugement que l'essentiel des agressions de l'homme, de ces aménagements, sur ces milieux et leurs dégradations à long terme sur les équilibres naturels restent marginaux et facilement réversibles. De plus, pour beaucoup d'ingénieurs, l'aménagement d'une rivière se décline encore aujourd'hui en termes d'objectifs de débits, de qualité physico-chimique de l'eau ou de stabilisation du lit et des berges, avec des outils qui restent pour l'essentiel les sciences classiques de l'hydrologie et de l'hydraulique des écoulements, la chimie et la mécanique des matériaux.

Ceci a fondé la volonté de "domestiquer" ces milieux pour lesquels l'intérêt public des aménagements (endiguement, assèchement des zones humides, barrages...), tant pour la protection des habitants (inondations, santé...), que pour le développement de l'économie, était évident. Cette vision, qui est celle du chenal canalisé, régularisé et épuré, est porteuse de nombreuses contradictions entre la satisfaction d'usages et le fonctionnement des milieux naturels.

Or, le développement de l'écologie a permis d'approfondir la connaissance des liens entre les éléments constitutifs de ces écosystèmes et l'impact de ces activités sur les rivières. L'homme en tant qu'utilisateur de la rivière doit gérer les problèmes qui résultent de sa présence dans le lit majeur et/ou de l'utilisation qu'il fait de la rivière. Ces problèmes induisent un certain nombre de conséquences, maintenant bien connues, sur le paysage, la santé, l'eau potable, la destruction des sols et, d'une manière générale, la qualité de vie.

Une rivière, ses berges, la vallée ne sont pas trois milieux fermés, mais forment un écosystème complexe, ouvert, en constante évolution. Des zones humides bordent les cours d'eau. Ce sont des milieux fragiles et utiles, dans lesquels la végétation se répartit de manière ordonnée. De nombreux animaux vivent dans ces milieux.

La diversité, davantage que l'abondance des espèces végétales et animales, est représentative de la stabilité ou de la robustesse d'un milieu face à ces agressions.

Trop souvent les aménageurs ne tiennent pas suffisamment compte de la notion de continuum d'une rivière et de sa vallée.

Toute rupture artificielle du lit d'une rivière crée des déséquilibres énergétiques qui vont se traduire par la création de zones d'atterrissement ou d'érosion jusqu'à ce que la rivière retrouve un profil où l'énergie hydraulique et le transport des matériaux seront en équilibre.

Les effets de certains aménagements pourront être perceptibles plusieurs années avant que la rivière ne retrouve cette situation d'équilibre.

Artificialiser un milieu aquatique, c'est le rendre demain plus pauvre donc plus sensible à la

en millions de F CFP

	2001	Variations 2001/2000
4	15 015	-28,3%
1	340	-27,8%
9	293	13,1%
4	155	25,6%
7	162	2,9%
1	131	-7,2%
2	1 458	79,7%
5	5	-65,6%
1	1	-29,4%
3	341	122,1%
0	521	136,6%
8	278	116,7%
5	18 701	-20,1%
5	7 300	37,1%
1	00	-9,5%

acquéreurs de 96 % des ventes de nono, en jus et purée cumulés, rapportant 780,5 millions de F CFP, d'un peu plus de la moitié du poisson exporté (740 millions de F CFP) et d'un tiers des exportations de vanille (41 millions de F CFP).

Exportations par pays de destination

en millions de F CFP

	1997	1998	1999	2000	2001	Variations 2001/2000	Part relative 2001
Japon	8 811	9 899	11 247	10 591	6 023	-43,1%	23%
Hong Kong	920	1 564	3 561	5 733	6 391	+11,5%	25%
France métropolitaine	5 958	7 442	4 581	4 140	5 429	+31,1%	21%
Etats-Unis	3 696	3 253	2 657	2 657	4 499	+69,3%	17%
Autres pays de l'UE	711	551	1 176	1 180	997	-15,5%	4%
Autres pays	3 707	3 753	5 117	4 440	2 661	-40,1%	10%
Total	23 803	26 462	28 339	28 741	26 000	-9,5%	100%

Sources : ISPF - Douanes.

3. LA BALANCE COMMERCIALE

La hausse des importations de 11,7 % en valeur, conjuguée au tassement des exportations de 9,5 % a entraîné une sévère dégradation du solde de la balance commerciale. En effet, le déficit s'est creusé jusqu'à 114,9 milliards de F CFP contre 97,5 milliards de F CFP l'année précédente, soit +17,9 %. Alors que les importations ont été stimulées par les besoins d'investissement et de consommation d'une économie en pleine expansion, les exportations ont été tirées vers le bas par les mauvaises performances du secteur de la perle, leur poste clé.

Le taux de couverture, pourtant ancré au-dessus des 20 % depuis 1996, est retombé à 18,4 % montrant que la politique économique de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur a ses limites. En effet, le décalage qui existe entre la structure des importations et celle des exportations fragilise le commerce extérieur polynésien. La faiblesse des ressources, tant alimentaires qu'énergétiques, rend obligatoire un niveau élevé d'importations incompressibles. Malgré les encouragements des pouvoirs publics pour rééquilibrer les échanges, l'appareil productif, limité par l'étroitesse du marché intérieur, manque de compétitivité et ne peut fournir au consommateur local des quantités satisfaisantes de produits de substitution aux importations. Quant aux exportations, elles sont encore peu diversifiées et très dépendantes de la santé de la perle. Les produits destinés aux marchés étrangers, le plus souvent non transformés, sont pauvres en valeur ajoutée et ont du mal à soutenir la concurrence internationale.

Balance commerciale

en millions de F CFP

	1998 ⁽¹⁾	1999 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾	2001	Variations 2001/2000
Importations	116 355	103 851	126 232	140 948	+11,7%
Exportations	26 462	28 339	28 741	26 000	-9,5%
dont réexportations	9 908	6 531	5 325	7 300	+37,1%
Solde commercial	-89 893	-75 512	-97 491	-114 948	+17,9%
Taux de couverture⁽²⁾	22,7%	27,3%	22,8%	18,4%	-4,3 pts

Sources : ISPF - Douanes.

(1) chiffres rectifiés

(2) Taux de couverture des importations par les exportations

En 2001, la conjoncture internationale a contribué à accentuer le déséquilibre du commerce extérieur polynésien. Tandis que la cherté du dollar, devise dominante dans le commerce mondial des marchandises, a influé sur le prix de ses importations, la récession a tari les débouchés de ses exportations.

§ 3. LA BALANCE DES PAIEMENTS 2000

En 1998, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a chargé l'Institut d'émission d'outre-mer d'établir, conjointement avec la Banque de France, une balance des paiements de la Polynésie française. Pour des raisons de collecte de données, la disponibilité des résultats de l'année 2001 sera postérieure à la publication de ce rapport annuel, celui-ci présentera, de ce fait, la balance des paiements 2000.

1. LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

En 2000, la Polynésie française enregistre à nouveau un excédent du compte de transactions courantes, qui s'élève à 45.662 millions de F CFP, soit 10,2 % du PIB (25.978 millions de F CFP et 6,1 % du PIB en 1999). La progression de 75,8 % en un an du solde des transactions courantes est essentiellement imputable à la forte augmentation de l'excédent des échanges de services (+31.415 millions de F CFP, soit + 169 %).

Les échanges de biens enregistrent un déficit de 81.052 millions de F CFP, en hausse de 2.156 millions de F CFP par rapport à 1999. Cette évolution du déficit est essentiellement due à la progression des importations (constituées principalement de produits de grande consommation et de biens manufacturés), soutenues par l'orientation favorable de la conjoncture et amplifiées, en valeur, par des effets prix consécutifs au renchérissement de l'énergie et par la dépréciation de l'Euro face au dollar US. La Polynésie a également bénéficié d'une progression sensible de ses exportations de biens, lesquelles trouvent principalement leur origine dans la croissance des exportations de perles de Tahiti en 2000, et dans une moindre mesure de la filière pêche.

Le taux de couverture FAB/FAB des importations par les exportations passe, selon les données douanières, de 24 % en 1999 à 24,5 % en 2000.

Les échanges de services, qui ont largement contribué au solde positif du compte des transactions courantes, affichent un excédent de + 31.415 millions de F CFP en 2000 (+ 11.679 millions de F CFP en 1999). Reflétant le dynamisme du secteur touristique en Polynésie française cette année, un tel résultat s'explique principalement par la progression de la ligne "voyages", qui atteint + 24.751 millions de F CFP.

Le poste des revenus continue d'être largement excédentaire (+ 48.882 millions de F CFP), mais ressort en retrait de 600 millions F CFP par rapport à 1999 (+ 49.482 millions de F CFP). Comme pour les années précédentes, les salaires versés par l'extérieur à des résidents, principalement des fonctionnaires, contribuent pour une large part à cet excédent.

Constitués principalement des transferts publics à destination de la Polynésie française, les transferts courants présentent un excédent de 46.417 millions de F CFP, qui s'inscrit en hausse par rapport à 1999 où l'excédent s'élevait à 43.713 millions de F CFP.

En contrepartie qui exprime la contribution comme en 1999, de F CFP en 1999 lignes "investissements"

Les entrées de F CFP, la progression par l'accroissement

Le solde en millions de F CFP extérieurs par les

Enfin, les montants extérieurs affiche un solde - 12.972 milliards

Le poste 4,5 % du total d millions de F CFP d'origine méthodo financier.

2. LE COMPTE FINANCIER

En contrepartie de l'excédent du compte des transactions courantes et du compte de capital qui exprime la capacité de financement du Territoire vis-à-vis de l'extérieur, le compte financier, comme en 1999, enregistre des sorties nettes de capitaux de 23.827 millions de F CFP (9.932 millions de F CFP en 1999). L'augmentation du solde négatif observée en 2000, résulte essentiellement des lignes "investissements de portefeuille" et "Avoirs - secteur bancaire".

Les entrées nettes au titre des investissements directs sont en très légère hausse, à 784 millions de F CFP, la progression des investissements extérieurs en Polynésie ayant été presque compensée par l'accroissement des investissements de la Polynésie à l'extérieur.

Le solde des investissements de portefeuille largement négatif pour l'année 2000 (- 3.286 millions de F CFP contre +1.956 millions de F CFP en 1999) s'explique par des achats nets de titres extérieurs par les résidents polynésiens.

Enfin, les autres investissements, qui retracent les variations nettes des avoirs et des engagements extérieurs de l'IEOM, du secteur bancaire, des administrations publiques et des autres secteurs, affiche un solde négatif beaucoup plus important qu'en 1999, à - 21.326 millions de F CFP (contre - 12.972 millions de F CFP en 1999).

Le poste "erreurs et omissions nettes" représente, en 2000, - 21.543 millions de F CFP, soit 4,5 % du total des montants (crédits et débits) recensés en balance des paiements, contre - 16.019 millions de F CFP en 1999 (3,3 % des montants recensés en balance des paiements). L'évolution est d'origine méthodologique et résulte de la difficulté d'appréhender certains flux au niveau du compte financier.

problèmes de disponibilités foncières par des mises à disposition de ces espaces. Ainsi, on peut se féliciter de la réalisation en cours du sommier des biens du Territoire, inventaire précis qui devrait être disponible en fin d'année 2000 pour 80% du domaine territorial privé.

L'utilisation optimale du domaine territorial requiert l'achèvement de cet inventaire pour les domaines privés et publics mais, surtout, la réforme complète des réglementations de gestion de ces domaines. La réforme devra chercher une simplification des procédures indispensable pour accroître l'utilisation foncière, améliorer et faciliter les relations avec les usagers et rendre plus efficace le travail de l'administration.

CHAPITRE 4 →
la composante
environnementale du
développement
durable

3. La gestion de nos
ressources naturelles

3. La gestion de nos ressources naturelles

Les ressources naturelles de la Polynésie figurent parmi les plus riches et recèlent un énorme potentiel économique. C'est pour elles que des milliers de touristes viennent la visiter, c'est grâce à elles que la pêche ou l'artisanat se développent, et que dire de la perle de TAHITI ! Cependant, ce potentiel repose sur des ressources fragiles. Leurs dégradations devenues irréversibles auraient des conséquences dramatiques, non seulement sur l'économie polynésienne mais, surtout, sur la qualité de la vie des Polynésiens.

La conversion d'espaces naturels en terres agricoles, industrielles, artisanales ou d'habitation, l'érosion, l'appauvrissement et la pollution agrochimique des sols, les terrassements et les remblais détériorent les réserves d'eau douce et les ressources côtières en aval et réduisent la diversité biologique, en particulier dans les plaines côtières. Si le point de non retour ne semble pas encore avoir été franchi, il convient d'agir au plus tôt.

Il s'agit de produire plus ou mieux avec moins - moins de ressources comme intrants, moins de déchets. On peut sensiblement améliorer la protection de l'environnement par un meilleur rendement énergétique, une meilleure utilisation de l'eau, la réduction au maximum des déchets et la prévention de la pollution.

Encore faut-il connaître le niveau de départ, les dégradations et les pressions qui sont infligées à notre environnement, pour mettre en place et appliquer les mesures nécessaires à une bonne gestion de ces ressources.

3.1. UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE NOS RESSOURCES NATURELLES

Le préalable et la base d'une bonne gestion de toute ressource repose sur son identification précise, les évaluations de son niveau et sa disponibilité.

Ainsi, un état de l'environnement a déjà été réalisé en 1995. Depuis, quelques études ponctuelles et non coordonnées ont permis la réactualisation de certaines données.

Sur la base de ces études et leur éventuelle réactualisation, *la Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande qu'un bilan, avec un recensement environnemental précis et général, base décisionnelle en matière d'environnement, soit effectué.

Cette évaluation environnementale permettra de formuler et de sélectionner des solutions de rechange favorables au développement durable et d'introduire des mesures qui permettent d'éviter, ou tout au moins de réduire au minimum, les répercussions négatives que des décisions inopportunes pourraient avoir sur l'ordre social, écologique et économique.

Pour avoir une quelconque utilité, ce bilan devra faire l'objet d'un suivi. Aussi, *la Mission*

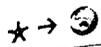
d'Évaluation et de Prospective suggère qu'une batterie d'indicateurs environnementaux soient instaurés et fassent l'objet d'observations régulières.

Ces indicateurs pourraient, autres que ceux existant sur la santé des lagons, être ceux habituellement retenus par les organismes internationaux.

Ils sont au nombre de 38 :

- Dépenses de protection de l'environnement (en pourcentage du PIB)
- Consommation d'eau par habitant pour les besoins domestiques
- Réserves en eaux souterraines
- Prélèvements en eaux souterraines et de surface en % des ressources en eau disponibles
- Accès à l'eau potable
- Accès à des installations appropriées d'évacuation des eaux usées
- Concentration en coliformes fécaux dans les eaux douces
- Demande Biochimique en Oxygène
- Traitement des eaux usées
- Densité des réseaux de mesures hydrologiques
- Déversements de pétrole dans les eaux côtières
- Rejets d'azote et de phosphore dans les eaux côtières
- Indice d'algues
- Evolution de l'utilisation des sols
- Changements de la condition des sols
- Indice de précipitations mensuelles
- Indice de végétation obtenu à partir d'images satellites
- Terres affectées par la désertification
- Dégradation des sols par la salinisation et l'engorgement
- Espèces menacées de disparition
- Espaces protégés
- Emissions de gaz responsables de l'effet de serre
- Emissions d'oxydes de soufre
- Emissions d'oxydes d'azote
- Consommation de substances détruisant la couche d'ozone
- Concentrations en polluants atmosphériques dans les zones urbaines
- Dépenses consacrées à la diminution de la pollution atmosphérique
- Production de déchets solides industriels et municipaux
- Elimination des déchets ménagers
- Réutilisation et recyclage des déchets
- Collecte et élimination des déchets municipaux
- Dépenses consacrées à la gestion des déchets
- Empoisonnements causés par les produits chimiques
- Produits chimiques interdits ou sévèrement réglementés
- Production de déchets dangereux
- Import et export de déchets dangereux
- Superficies occupées par des sites contaminés
- Dépenses consacrées au traitement des déchets dangereux

Pour la mise en place de ce suivi, *la Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande le renforcement du Réseau Territorial d'Observation en relation avec un observatoire de l'environnement chargé du suivi permanent de l'Etat de l'environnement à mettre en oeuvre. Ces missions pourront être assumées par une Délégation à l'environnement renforcée.



3.2. UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EXPLOITABLES

Alors que cinq s'interviennent en la matière, les administrations chargées de l'environnement n'assurent qu'une partie de leurs missions et interviennent trop souvent à posteriori par défaillance des autres administrations concernées.

La Mission d'Évaluation et de Prospective propose donc une révision de l'organisation administrative en matière d'environnement et de gestion de ressources naturelles.

Dans ce domaine, comme il a été précédemment préconisé (Chap. 2), le recours à un partenariat interministériel doit s'imposer ; le ministère de l'Environnement doit assurer un rôle de coordination et la Délégation à l'environnement, outre son rôle de contrôle, doit dynamiser sa fonction de sensibilisation et d'information préventive de tous les acteurs.

La Mission d'Évaluation et de Prospective propose, par ailleurs, d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques, dans la planification et dans les décisions. Il faudra donc tenir compte systématiquement des facteurs sociaux, économiques et environnementaux pour l'élaboration des politiques, des programmes et des projets et pour la prise de décision.

Il n'y a pas pour cela de recette uniforme que l'on puisse suivre étape par étape. Le guide de l'éco-gouvernement, recommande toutefois des techniques qui aident à mieux comprendre les considérations d'ordre social, environnemental et économique et à les intégrer en un même tout. Parmi les plus importantes, citons la comptabilisation du coût complet, l'évaluation environnementale et la gestion des écosystèmes.

LA COMPTABILISATION DU COÛT COMPLET

En général, pour élaborer des politiques bien fondées, il faut en comprendre les coûts et les avantages relatifs. Il est peut-être possible, dans certains secteurs d'activité, de déterminer et de soulever objectivement les coûts de l'action par rapport aux coûts de l'inaction.

De plus, les questions relatives au développement durable nécessitent l'insertion des valeurs sociales et écologiques dans les calculs de coûts.

Comme ces valeurs ne font jamais, ou si rarement, l'objet d'échanges sur le marché, il faut tenter de les traduire en termes monétaires pour tendre vers une comptabilisation du coût complet et contribuer de façon importante au développement durable.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

En plus de l'évaluation dont nous avons déjà parlé, l'ensemble des ministères doit étudier les répercussions écologiques des nouvelles propositions de politiques et de programmes qu'ils présentent. Ainsi, les ministères doivent détecter très tôt dans la planification des projets les conséquences que ces projets peuvent avoir sur l'environnement, de sorte qu'ils puissent étudier d'autres possibilités et prendre, le cas échéant, des mesures propres à en atténuer les effets négatifs.

LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

La gestion des écosystèmes repose sur le fait, que dans la nature, les éléments vivants et les éléments non vivants fonctionnent comme un tout. En raison des interactions des systèmes sociaux, économiques et environnementaux des écosystèmes, si un système change, les autres peuvent changer aussi. Cette façon de voir tient compte du fait que le potentiel de développement des écosystèmes et leur capacité d'appuyer le développement ne sont pas toujours uniformes.

Dans la conception des politiques et des programmes, et dans la gestion des opérations ministérielles, il faut tenir dûment compte des caractéristiques fondamentales et tout à fait

CHAPITRE 4 →
la composante
environnementale du
développement
durable

3. La gestion de nos
ressources naturelles

particulières des différents écosystèmes et bien prendre conscience de l'interdépendance des systèmes sociaux, économiques et environnementaux. Cette façon de travailler nécessitera donc une coopération intra-gouvernementale, mais également un partenariat avec les autres acteurs des projets.

3.3. RENFORCER L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS COERCITIFS ET INCITATIFS

En dehors de la prise en compte des facteurs environnementaux dans la gestion publique, les comportements du secteur privé ou des populations doivent aussi faire l'objet d'adaptation ou d'obligation au respect de l'environnement contre une tendance trop fréquente où la dégradation de l'environnement est le comportement le plus rentable.

Il convient donc de faire prendre conscience à tous les acteurs publics, économiques, associatifs et à la population de l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement. Sur le principe du pollueur-payeur généralement accepté par tous en théorie, mais dont l'application fait l'objet de nombreuses réticences ou oppositions, il convient d'instaurer des mesures, acceptées par tous, permettant de supprimer les impacts néfastes, de les limiter, ou le cas échéant, de les minimiser.

Ainsi, en dehors d'un cadre d'action limitant les comportements les plus dangereux pour notre écosystème, il faut aussi avoir recours aux dispositifs incitatifs obligeant les agents économiques à internaliser des coûts qu'ils ignorent la plupart du temps.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE : POUR UN CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET SON APPLICATION
Actuellement en Polynésie, de nombreux textes régissent les mesures concernant l'environnement, relevant de délibérations locales, d'extension de législations nationales ou d'accords internationaux. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs intégrées au code de l'aménagement de la Polynésie française. Constituée de législations d'origines et d'époques différentes, la réglementation concernant l'environnement est complexe.

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande donc la codification spécifique de ces réglementations. Cette codification permettra d'accroître la cohérence et la lisibilité de l'ensemble des textes. Elle en facilitera ainsi un meilleur respect.

Elle constitue, par ailleurs la nécessaire première étape de la modernisation du droit de l'environnement. Ce code de l'environnement devra être complété par les arrêtés d'application non encore rendus publics pour les textes existants et par les réglementations manquantes nécessaires. Ces compléments devront être basés sur le principe d'anticipation des crises et d'identification des problèmes et des incertitudes pesant sur l'environnement. Le code devra également évoluer avec les innovations technologiques et s'adapter lorsque la compréhension des aspects scientifiques de la biodiversité et de ses liens avec les activités humaines augmentera.

Par ailleurs, si la panoplie réglementaire paraît assez importante en Polynésie française, sa mise en œuvre et, surtout l'application des sanctions prévues sont loin d'être usitées. Pour la réussite de la politique de développement durable préconisée, *la Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande une application stricte des textes, notamment dans le traitement des contraventions. Cette application exige la mise à disposition des organes de contrôles de l'ensemble des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission, notamment des moyens humains et financiers.

En parallèle des dispositifs coercitifs, le renforcement et la mise en œuvre d'instruments économiques incitatifs s'imposent.

LES DISPOSITIFS INCITATIFS : POUR UNE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

En effet, comme nous l'avons déjà signalé, pour être économiquement efficace, tout entrepreneur doit assumer et répercuter dans ses prix l'ensemble de ses coûts de production.

Il est légitime que le pollueur paye pour un usage privatif de l'environnement qui, par la consommation-destruction qu'il implique d'une ressource naturelle, est facteur de production au même titre que le capital, le travail, l'énergie. Un pollueur profite d'un milieu naturel, au détriment des autres usagers qui seront privés de leur usage et subiront un dommage, ou vient en concurrence avec d'autres usages, dont certains peuvent être collectifs et ne pas impliquer d'altération de l'environnement.

Le problème - auquel tous les pays du monde sont aussi confrontés - est de trouver la procédure par laquelle l'arbitrage de cette concurrence de consommations et d'usages différents peut le mieux s'exercer sans entacher l'efficacité économique. En outre, si la capacité d'absorption d'un milieu est limitée (plafonnement des émissions de gaz à effet de serre par exemple), il faut alors réguler son usage et ses prix.

L'efficacité économique se joue sur les terrains de l'information et de l'incitation. L'information économique (sur les coûts, les possibilités d'agir, les techniques...) et l'incitation doivent se combiner au mieux pour conduire à une allocation économiquement efficace des efforts de lutte contre la pollution, comme partie intégrante de l'équilibre économique général.

Au cours de la dernière décennie, le recours aux instruments économiques pour la protection de l'environnement s'est considérablement développé dans les pays de l'OCDE aussi, *la Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande de s'inspirer des organisations déjà mises en place et de leur évaluation pour instaurer le dispositif le plus performant et le plus adapté à la Polynésie.

Dans ce contexte, le recours aux instruments fiscaux constitue une voie royale pour injecter des signaux appropriés sur le marché et éliminer ou réduire des distorsions structurelles (telles que des tarifications inadaptées de l'énergie et des transports) et "internaliser les externalités". Tout en renforçant l'efficacité des mesures prises les pays ont procédé ainsi à un véritable ajustement structurel des économies.

De nombreux pays dans le monde ont adopté différentes attitudes et mesures face à ce problème à partir d'un dosage des différents instruments économiques disponibles, dont on peut distinguer plusieurs catégories :

Les redevances

Elles se rapprochent d'une facturation des coûts d'un service rendu. C'est l'exemple des perceptions pour le traitement des ordures ménagères ou la fourniture d'eau ;

Les taxes

Elles ont de préférence un lien direct avec les effets négatifs que l'on veut réduire. Cependant, par réalisme, on peut être amené à déplacer la taxation des comportements à réguler (émissions de polluants) vers une taxation des produits auxquels les nuisances sont rattachées (une taxe sur l'énergie fossile en lieu et place d'une taxe sur les émissions de CO₂ par exemple).

Les subventions

Agréables pour ceux qui les accordent et ceux qui les reçoivent, elles ont un coût économique, le plus souvent caché ou diffus, mais important au détriment des contribuables et de l'activité économique par la création de distorsions importantes ;

Les permis négociables d'émissions polluantes

Expérimentés aux USA depuis 1977, ces permis y sont maintenant utilisés à grande échelle pour organiser la lutte contre la pollution atmosphérique à longue distance.

LE VERDISSEMENT DE LA FISCALITÉ : LES ÉCO-TAXES

Dans le monde entier, et notamment dans les pays de l'OCDE, on parle également beaucoup de "verdissement" de la fiscalité.

Selon la définition donnée par l'OCDE, on appelle "fiscalité environnementale" les impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant, ou plus généralement par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables.

Cette expression de "fiscalité écologique" est cependant ambiguë car elle recouvre deux types de fiscalité très différents. On peut plus précisément distinguer les "écotaxes" (taxes indirectes sur les produits) des taxes environnementales existantes, comme les redevances sur l'eau ou les taxes sur les déchets. Ces dernières sont en effet levées pour financer des travaux précis comme l'épuration des eaux ou le traitement des déchets avant mise en décharge : elles se rajoutent donc à l'ensemble des prélèvements publics. Les écotaxes sont au contraire destinées à lancer un signal-prix (comme les taxes sur le tabac par exemple).

Cette "fiscalité écologique" comporte trois approches complémentaires :

Supprimer les distorsions fiscales

La suppression des distorsions passe, par exemple par la réduction voire la suppression de subventions à l'agriculture dont les productions sont cause de surexploitation des sols et d'usage excessif d'engrais et pesticides, mais encore par la tarification réelle de l'eau ; souvent tarifée au-dessous de son prix, voire gratuite, elle est gaspillée.

Les dispositions fiscales (modulations ou dégrèvements fiscaux) constituent une autre catégorie de distorsion à supprimer. Le secteur des transports, source majeure de pollutions et nuisances diverses, comporte de nombreuses dispositions de ce type telle que la sous-taxation quasi systématique du gazole qui, dans de nombreux pays, a entraîné une augmentation constante du parc de véhicules diesel, plus polluants et plus bruyants.

Restructurer les taxes existantes

De nombreuses taxes existantes peuvent également être modifiées dans un sens favorable à l'environnement. En l'occurrence, il s'agit de modifier les prix relatifs en taxant davantage les produits et les activités les plus polluants.

Ainsi, la plupart des pays de l'OCDE ont instauré un différentiel de taxe entre l'essence plombée et sans plomb. Dans 16 pays, on a modifié les taxes perçues sur les ventes de voitures ou l'impôt annuel sur les automobiles afin de stimuler le recours à des véhicules moins polluants. On assiste ainsi à une réduction progressive de l'essence la plus polluante. Par exemple, la taxe intérieure sur les produits pétroliers en métropole a su limiter un développement excessif des transports routiers dépassant largement leur utilité sociale réelle. Ainsi, la consommation de carburants routiers par habitant est 3,4 fois plus élevée aux USA qu'en France.

Introduire de nouvelles écotaxes

Depuis le début de cette décennie, on a vu une multiplication d'écotaxes sur des produits aussi divers que les emballages, les engrais, les pesticides, les piles, certaines substances chimiques (solvants), les lubrifiants, les pneumatiques, les rasoirs et appareils photo jetables.

Il peut aussi s'agir de taxes sur les émissions (par exemple sur les polluants atmosphériques ou la pollution de l'eau).

L'intérêt économique et social de tels redéploiements peut également avoir une grande importance politique en rendant plus acceptable une politique de l'environnement souvent perçue comme la source potentielle de contraintes économiques coûteuses.

Si les avantages théoriques (en particulier efficacité statique et dynamique) des écotaxes sont bien connus et solidement établis, les évaluations disponibles encore rares indiquent une efficacité environnementale certaine, même si l'on ne dispose pas de données sur l'efficacité économique de ces taxes (réduction des coûts).

Les écotaxes ont un potentiel réel de protection de l'environnement et d'efficacité économique et, l'expérience des pays de l'OCDE l'atteste, on peut faire trois remarques :

- Les écotaxes, malgré toutes leurs vertus, ne sont pas une panacée. Les politiques de l'environnement comportent toute une panoplie d'instruments. C'est le plus souvent dans le contexte de systèmes "mixtes" où se combinent ces différents instruments que les écotaxes trouveront leur juste place ;
- Dans certains cas, tels que les produits toxiques, mieux vaut interdire que taxer.
- Dans d'autres cas, la complexité des phénomènes rend l'écotaxe difficilement applicable ;
- Les écotaxes seront d'autant plus efficaces qu'elles s'inscriront dans le cadre de réformes propres à accroître la protection de l'environnement

L'idéal est donc un impôt capable d'imputer aux agents économiques les conséquences extérieures liées à leur comportement. Lorsque tel est le cas, l'impôt permet le financement des opérations de protection de l'environnement, et suscite de surcroît une optimisation du comportement des assujettis.

Il est clair qu'une réforme "verte" de notre fiscalité devra d'abord passer par un inventaire systématique et une correction de ces dispositions fiscales (subventions et taxes) néfastes pour l'environnement. Ce toilettage devrait être accompli avant même d'introduire d'éventuelles écotaxes.

3.4. RENFORCER LA PROTECTION ZOOSANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE

La gestion de nos ressources naturelles passe aussi par un renforcement des mesures de protection vis à vis de l'introduction de substances animales ou végétales extérieures. En effet, le caractère insulaire de la Polynésie française l'a jusqu'alors préservée de nombreuses pestes et éléments pathogènes. Les conséquences environnementales, économiques et financières de la mouche des fruits devraient nous en convaincre.

Il est fondamental de prévenir l'introduction de végétaux, d'animaux, de micro-organismes et d'écotypes invasifs ou potentiellement invasifs compte tenu de la fragilité de l'environnement de nos îles et atolls.

Il faut donc chercher à en faciliter l'élimination ou à en contrôler le développement.

Dans ce contexte, la *Mission d'Évaluation et de Prospective* suggère une meilleure évaluation et maîtrise des dangers que les espèces allogènes représentent pour les espèces endémiques, le renforcement des services de mise en quarantaine des espèces animales et végétales afin de respecter les normes internationales régissant les importations et les exportations. Parallèlement à une information sur les risques encourus, le renforcement de la protection juridique est à inciter notamment par le raffermissement des sanctions pour les contrevenants.